



26983 - La participation de la femme à la prière relève de la Sunna

question

L'accomplissement de la prière marquant la Fête est elle une obligation pour la femme? Si tel est le cas, doit elle le faire chez elle ou à la mosquée?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ce n'est pas une obligation pour la femme, mais une recommandation de la Sunna. Elle l'accomplit au lieu de prière avec les musulmans car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) lui en a donné l'ordre. Umm Atiyya (P.A.a) a rapporté selon les Deux Sahih et d'autres sources: **On nous a donné l'ordre- selon une autre version:il (le Prophète) nous a donné l'ordre- de faire sortir pour les Deux Fêtes les grandes et les petites filles comme il a donné aux femmes qui voyaient leurs règles de se mettre à l'écart.** (Rapporté par al-Boukhari (1/93 et par Mouslim (890). Selon une autre version: **On nous a donné l'ordre de sortir et de faire sortir les petites et les grandes filles.** La version d'at-Tirmidhiyy dit que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) faisait sortir les grandes et petites filles y compris celles qui voyaient leurs règles, pour participer à la prière de la Fête. Les dernières se mettaient à l'écart et assistaient aux invocations des musulmans. L'une d'entre elles dit: ô messager d'Allah, si on n'a pas de manteau? –Que sa sœur lui en prête, répondit le Prophète.» (Rapporté dans les Deux Sahih). Dans la version d'an-Nassai, on trouve ceci: **Hafsa bint Sirine dit: Umm Atiyya ne parlait du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) sans ajouter: bi abi (fût il défendu au prix de la vie de mon père!) Je lui ai dit: est-ce que tu as entendu le Messenger d'Allah mentionné une telle ou telle chose? Elle dit: oui,bi abi, il disait: que sortent les petites et les grandes filles , même celles qui voient leurs règles, pour assister à la Fête et aux invocations des musulmans, mais que celles qui voient leurs règles se mettent à l'écart.** (Rapporté par al-Boukhari (1/84).



Etant donné ce qui précède, il est clair que la participation des femmes fait l'objet d'une forte recommandation de la Sunna, pourvu qu'elles se voilent correctement et évitent l'exhibitionnisme, comme l'indiquent d'autres arguments. Quant à la sortie des enfants capables de discernement pour participer aux prières de la Fête ou du vendredi, c'est une affaire bien connue et instituée en raison des nombreux arguments qui concordent là-dessus.